

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 10 décembre 2018 à 20 h 36, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde, le trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-12-1145 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 10 décembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

6. Permission de passage / Installation d'une conduite d'égout souterraine / exo / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1767 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019
3. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1768 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2019
4. Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Lot 1 / Prêachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605
5. Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
7. Assurances générales 2019 / Mutuelle des municipalités du Québec
8. Adoption de résolution / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Réalisation d'un projet d'habitation multilocatif / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-232
9. Service de l'informatique et de la géomatique / Réévaluation de poste et nouvelle appellation / Technicien en géomatique
10. Direction générale / Contrat individuel de travail / Analyste - dossiers métropolitains et affaires gouvernementales / Autorisation de signature
11. Octroi de contrat / Contrat n° CON-TP-2018-001 / Services de surveillance d'activités de déneigement

12. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-66 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche
13. Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019
14. Transaction reçu-quittance / Autorisation de signature
15. Période de questions
16. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-12-1146 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1767 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1767 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-12-1147 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1768 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2019

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1768 décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2019 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-12-1148 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Lot 1 / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605

Il est
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 9 de l'entrepreneur général relié au projet « Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées (lot 1) - appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 » totalisant un montant de 21 401,13 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1149 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

18-12-1150 Assurances générales 2019 / Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la MMQ pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition déposée par la MMQ pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 536 062 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

QUE le trésorier soit autorisé à faire le paiement de la prime annuelle 2019 et des différents avenants qui peuvent surgir en cours d'année au moment opportun.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1151 Adoption de résolution / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Réalisation d'un projet d'habitation multilocatif / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-232

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet d'habitation multilocatif;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-232 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 2 octobre 2018 par la résolution 18-10-870;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 30 octobre 2018 à 19 h 07;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 5 novembre 2018 par la résolution 18-11-1011;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par le greffier le 3 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre le projet résidentiel intégré sur la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard, le tout selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 51703, minute 18771, daté du 7 septembre 2018;
- plan présentation préparé par la compagnie Éric Painchaud architecte et associés inc., projet 5862-18 pages A120, A130, A140, A300a, A300b, A310a et A310b datées du 20 août 2018 ainsi que pages A110, A300a et A300b1 datées du 31 août 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- prévoir les supports à vélos requis par la réglementation;
- prévoir les aménagements requis pour les aires de stationnement et les aménagements paysagers;
- dissimuler les équipements mécaniques au toit et sur les balcons;
- la typologie et l'emplacement des conteneurs destinés à la desserte des matières compostables devront faire l'objet d'une analyse ultérieure auprès de la division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;
- s'assurer que les plans indiqueront la localisation de la génératrice extérieure et que cette dernière soit dissimulée;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-12-1152 Service de l'informatique et de la géomatique / Réévaluation de poste et nouvelle appellation / Technicien en géomatique

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de réévaluation du poste de technicien en géomatique;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique en collaboration avec M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que des modifications significatives résultant de l'évolution de la géomatique au sein de la Ville justifient une révision du poste de technicien en géomatique afin de refléter plus étroitement les tâches et les responsabilités inhérentes à cette fonction et notamment le rôle-conseil accru confié à son titulaire;

CONSIDÉRANT la réévaluation du poste réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants du SCFP, section locale 1432, le 28 novembre 2018, et ce, conformément à la lettre d'entente n°2 incluse à la convention collective de travail en vigueur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de technicien en géomatique soit renommé « spécialiste en géomatique », et ce, afin de refléter plus fidèlement la nature de cette fonction;

QUE le salaire du poste de spécialiste en géomatique soit positionné à la classe 11 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des salariés cols blancs en vigueur et que le salaire de son titulaire soit par conséquent ajusté rétroactivement au 22 novembre 2018;

ET QUE le Service des finances et de la trésorerie ainsi que le Service des ressources humaines soient instruits de prendre toutes les mesures requises permettant de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1153 Direction générale / Contrat individuel de travail / Analyste - dossiers métropolitains et affaires gouvernementales / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M. Christopher Chartier-Jacques et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1154 Octroi de contrat / Contrat n° CON-TP-2018-001 / Services de surveillance d'activités de déneigement

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services de surveillance d'activités de déneigement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de service provenant de La Maison du Paysagiste Mario Guindon inc., 579, 7^e Avenue, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de surveillance d'activités de déneigement, et ce, pour un montant de 2 400 \$ par semaine, excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions contenus au document contractuel n° CON-TP-2018-001;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de surveillance d'activités de déneigement;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2019.

« ADOPTÉE »

18-12-1155 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-66 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 décembre 2018 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'une soumission n'a pas atteint le pointage intérimaire de 70 points requis;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 6 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par L'Air en fête (9075-6719 Québec inc.) 95A, boulevard des Entreprises, Boisbriand (Québec) J7G 2T1, pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche, et ce, pour un montant de 271 648 \$ (taxes non applicables), le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-66;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de reconduction pour une autre année;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture et la chef de division – Sports et loisirs, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1156 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1766 a été déposé à une séance tenue le 3 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1766 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 097 510 \$ pour la réalisation de travaux municipaux de voirie pour l'année 2019 (Règlement parapluie) ».

« ADOPTÉE »

18-12-1157 Transaction reçu-quittance / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la Quittance et transaction intervenue le 5 décembre 2018 entre la Ville de Vaudreuil-Dorion, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN et l'employé n° 246;

QUE le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1158 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-12-1159 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 57 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier